



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 07 septembre 2026

L'an 2026 et le 7 septembre à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAINES-LA-JUHEL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de la mairie de VILLAINES-LA-JUHEL sous la présidence de Éric BRÉHIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Date de la convocation
02 septembre 2026

Vote
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération. Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Date d'affichage
09/09/2026

Date de réception en
s/Préfecture
09/09/2026

Présents : Éric BRÉHIN, Frédéric BARRÉ, Aurélie JARRY, Michel ROULAND, Romain BARBIER, Cécile CHOPIN, Paul MAHÉRAULT, Liliane ÉDON, Ellen SCHMITT, Nicole JANVIER, Marina FURON, Nathalie LEROUX, Gwénola NIZAN, Virginie MEUNIER, Gwénaél BOURG, Élodie POTTIER, Bastien DUTERTRE, Alain BERG.

Excusés ayant donné procuration : Bernard PENNETEAU pouvoir à Cécile CHOPIN, Pascal BOURGAULT pouvoir à Éric BRÉHIN, Étienne PAILLARD pouvoir à Nicole JANVIER, Benoit PERRIER pouvoir à Bastien DUTERTRE, Sandra MARCK pouvoir à Alain BERG.

A été nommé secrétaire : Bastien DUTERTRE

D-26-09-02

Rénovation et surélévation du local 2 Grande rue - Modification de l'approbation sous-traitant SAS BIENVENU pour lot 1 - Gros oeuvre/Maçonnerie/Ravalement

VU le Code de la Commande publique, et notamment ses articles L.1110-1 et R.2162-1 à R.2162-21 sur les marchés publics autres que de défense ou de sécurité ;

VU la délibération n°D23_06_12 du 26 juin 2023, validant l'avant-projet définitif du local du 2 Grande rue ;

VU la délibération n°D24_05_02 du 13 mai 2024 attribuant les marchés pour les lots 1-2-5-8-9-10-11-12 pour la rénovation et la surélévation du local du 2 Grande rue ;

VU la délibération n°D26_06_05 du 29 juin 2026 approuvant le sous-traitant SAS BIENVENU pour lot 1 - Gros oeuvre/Maçonnerie/Ravalement pour la rénovation et la surélévation du local du 2 Grande rue **pour les travaux de pose de plaquettes pierre en façade d'un montant de 2 170.00 € H.T..**

CONSIDÉRANT la nouvelle demande concernant le sous-traitant SAS BIENVENU pour lot 1, pour la rénovation et la surélévation du local du 2 Grande rue, pour réajuster le montant des travaux pour la pose de plaquettes pierre en façade ;

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le

ID : 053-215302712-20260907-D_26_09_02-DE



La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 07 septembre 2026, s'est prononcée sur la validation de la nouvelle demande de sous-traitant faite par l'entreprise PREVOSTO pour le lot 1 - Gros oeuvre/Maçonnerie/Ravalement :

• **SAS BIENVENU :**

- **droit au paiement direct,**
- **pour un montant de 0.00 € H.T.,**
- **taux de TVA en auto-liquidation (TVA due par le titulaire) : 20 %**
- **pas bénéficiaire d'une avance.**

Il vous est proposé de valider la nouvelle demande de ce sous-traitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'ABROGER et DE REMPLACER la délibération n°D26_06_05 du 29 juin 2026 validant le sous-traitant SAS BIENVENU pour lot 1 pour la rénovation et la surélévation du local du 2 Grande rue d'un montant de **2 170.00 € H.T.** pour des travaux de pose de plaquettes pierre en façade.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à valider le sous-traitant, de l'entreprise PREVOSTO pour le lot 1 – Gros œuvre/Maçonnerie/Ravalement, l'entreprise **BIENVENU** pour des travaux de pose de plaquettes pierre en façade, aux conditions indiquées ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'Adjoint aux Travaux, à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
VILLAINES-LA-JUHEL, le 09 septembre
2026

Le Maire,
Éric BRÉHIN

Le Secrétaire de Séance,
Bastien DUTERTRE

Dans les deux mois à compter de la publication et/ou notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits :
un recours gracieux, adressé auprès du Maire de Villaines-la-Juhel - 10 rue Gervaiseau - 53700 Villaines-la-Juhel,
un recours contentieux, adressé au Président du Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cédex 01.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de l'arrêté contesté (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux).